



1. Aménager l'espace urbain pour conforter les lieux de vie

- Gérer la dualité des deux bourgs
- Rues et espaces publics :
 - à réorganiser, conforter et valoriser
 - à sécuriser
 - à rendre davantage fonctionnel pour le piéton
 - Rues / chemins à créer et aménager
 - Espaces et équipements publics à développer
 - Entrées de bourg à conforter
 - Carrefours à aménager

- Equiper et renforcer les chaînes de déplacement entre les bourgs
- Préserver et/ou créer des chemins pédestres
 - Traversées piétonnes à créer ou à conforter

2. Urbaniser harmonieusement la commune

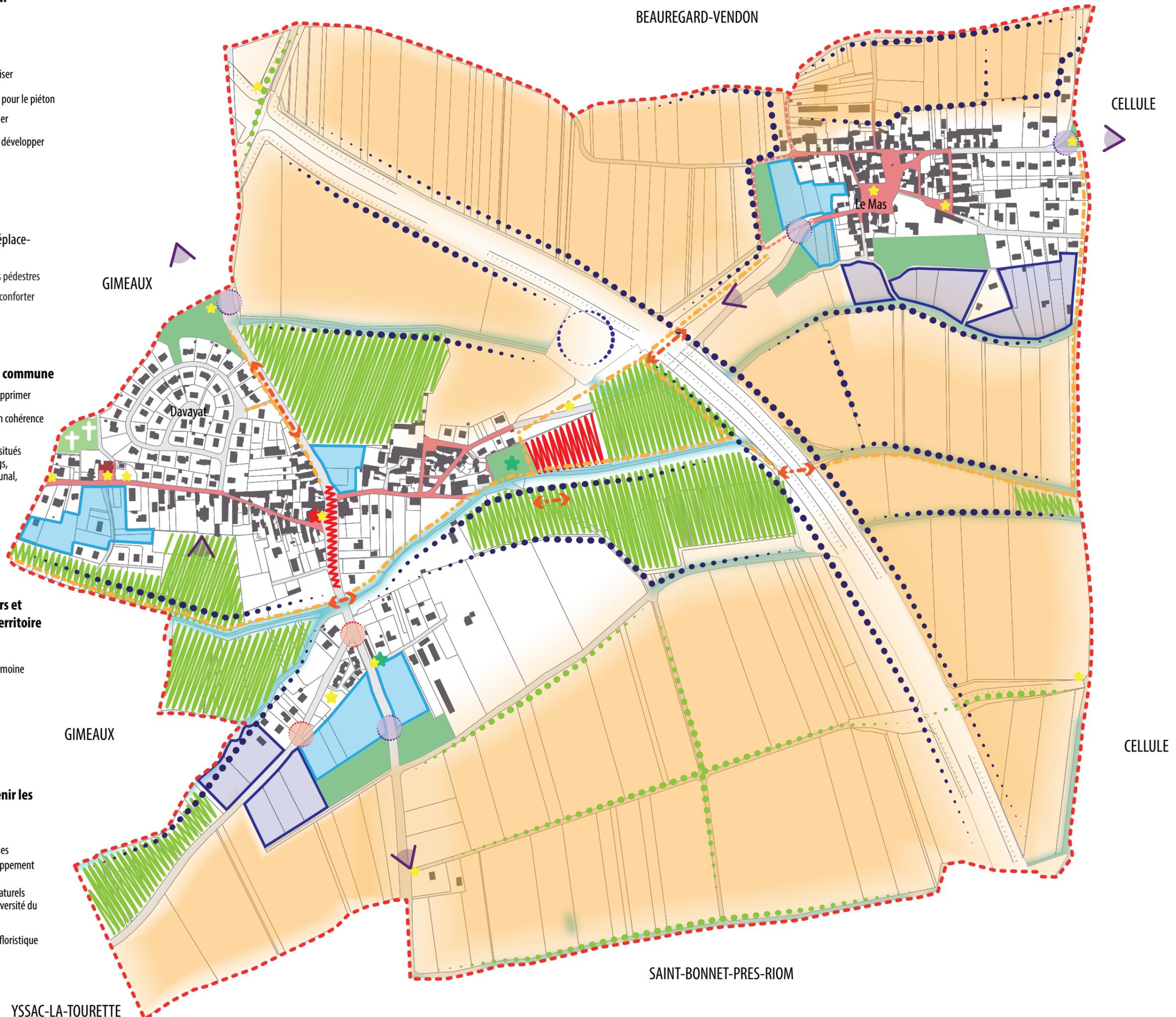
- Zones à urbaniser existantes, à supprimer
- Zones à urbaniser à développer, en cohérence avec l'existant
- Espaces verts ou zones naturelles situés à l'intérieur ou en limite des bourgs, participant au cadre de vie communal, à maintenir et à valoriser

3. Préserver les éléments paysagers et patrimoniaux, singularités du territoire

- Préserver les points de vue
- Préserver et valoriser le petit patrimoine
- Préserver et valoriser le menhir
- Préserver et valoriser les arbres remarquables

4. Protéger les espaces et maintenir les corridors écologiques

- Maintenir les espaces agricoles et ses exploitants et favoriser leur développement
- Préserver et valoriser les espaces naturels participant au maintien de la biodiversité du territoire
- Protéger la richesse faunistique et floristique du bassin de rétention



BEAUREGARD-VENDON

CELLULE

GIMEAUX

Davayat

Le Mas

GIMEAUX

CELLULE

SAINT-BONNET-PRES-RIOM

YSSAC-LA-TOURETTE